15/17, rue Jean-Philippe Rameau - CS 80001
93418 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 71 92 60 45

SNCF RÉSEAU

Le Président

Saint-Denis, le 24 JUIL. 2019

Décision portant approbation du bilan de concertation

Projet de suppression du passage à niveau n°8 à Saint-Pierre-Lès-Nemours et Nemours

Le Président de SNCF Réseau,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.2111-9 à L.2111-25,

Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau et notamment l'article 39,

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du président délégué du directoire de la SNCF.

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales au sein de SNCF Réseau,

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du code de l'urbanisme,

Vu la décision du 13 décembre 2018 portant organisation de la concertation relative au projet de suppression du passage à niveau n°8 à Saint-Pierre-Lès-Nemours et Nemours.

**Approuve le bilan de la concertation relative au projet de suppression du passage à niveau n°8 Saint-Pierre-Lès-Nemours et Nemours.**

Patrick JEANTET